



Communication officielle

Madame, Monsieur,

Des spécimens de scarabée japonais (*Popillia japonica*) ont été capturés sur les communes de Bursins et Gilly. Le scarabée japonais étant un organisme de quarantaine, il convient de tout mettre en œuvre pour l'éradiquer.

Pour rappel, le scarabée s'attaque à près de 400 espèces de plantes cultivées, sauvages et ornementales (vigne, arbres fruitiers, maïs, soja...). Selon leur nombre, ils peuvent provoquer de gros dégâts. Dans le sol, les larves se développent en se nourrissant surtout des racines de graminées.

La commune d'Aubonne se trouvant dans un périmètre de 5 km du foyer d'infestation, quelques mesures doivent être mises en place, pour contrer l'arrivée de ces nuisibles sur notre territoire.

Aucun matériel végétal (compost, rouleaux de gazon) ne doit quitter la zone tampon ou foyer infesté, tant que les mesures sont en vigueur. Le nettoyage des véhicules et équipements utilisés pour le travail du sol après utilisation est obligatoire.

Les entreprises travaillant avec des végétaux sont tenues de se conformer aux directives du canton.

Pour les identifier et savoir comment réagir, scannez le code QR :



Nous vous remercions d'avance pour les efforts effectués.

La Municipalité